



# Développement d'un plan climat pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) pour une municipalité tunisienne

## Plan climat de la municipalité de Houmt Souk



### **RESUME EXECUTIF**

Avril 2023



## 1 CONTEXTE ET PERIMETRE

En vertu de l'accord de Paris adopté en 2015, la communauté internationale s'est fixée un objectif de limitation de l'élévation de la température à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle tout en poursuivant les efforts pour la limiter en dessous de 1,5 °C. Afin de faire face à l'urgence climatique et atteindre l'objectif de l'accord de Paris, toutes les parties prenantes doivent être impliquées, à savoir : les gouvernements, les villes, la société civile, le secteur privé, etc.

Dans ce sens, le plan de mise en œuvre de Charm El-Cheikh adopté à l'issue de la 27<sup>e</sup> conférence des parties (COP 27) de la CCNUCC, invite les Parties et les entités non Parties à accélérer l'action climatique afin de garder l'objectif de l'accord de Paris en vie en reconnaissant que « *Limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré nécessite des réductions rapides, profondes et durables des émissions mondiales de GES, de 43 % à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2019* ».

Depuis sa ratification de la CCNUCC, la Tunisie s'est engagée dans une politique volontariste d'atténuation des émissions de GES. Pour affirmer cette volonté, la Tunisie a signé et ratifié tous les amendements et traités dans le cadre de la CCNUCC dont le plus récent est l'accord de Paris ratifié le 17 octobre 2016. Conformément aux dispositions de cet accord, la Tunisie a soumis au secrétariat de la CCNUCC sa CDN actualisée dans laquelle la Tunisie vise à réduire son intensité carbone nationale à l'horizon 2030 de 45 % par rapport au niveau de 2010.

La CDN actualisée reconnaît le rôle central que pourraient jouer les autorités locales dans l'atteinte de l'objectif d'atténuation nationale, notamment à travers des solutions et des choix de la part des Communes, visant la transition vers de nouveaux modèles de développement et d'aménagement urbains et des modes de vie, à la fois plus respectueux du climat, et résilients aux effets adverses des changements climatiques.

Le développement du plan climat de la Commune de Djerba Houmt Souk s'inscrit dans le cadre du projet de la GIZ « Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN en Tunisie », tout en poursuivant l'objectif de développement durable (ODD) 11 qui préconise de « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

La Commune de Houmt Souk se situe au nord de l'île de Djerba au sud-est de la Tunisie. La commune dispose d'une palette fonctionnelle diversifiée, ainsi que de services et infrastructures administratifs, d'équipement et d'habitat, lui conférant le rôle de « capitale » de l'île de Djerba. Elle couvre 176,5 km<sup>2</sup> pour une population de 75 904 habitants selon le dernier recensement de 2014 de l'Institut National des Statistiques (INS).

Par son emplacement géographique, Houmt Souk, tout comme l'ensemble de l'île de Djerba, constitue une destination touristique privilégiée pour plusieurs visiteurs à différentes saisons de l'année.

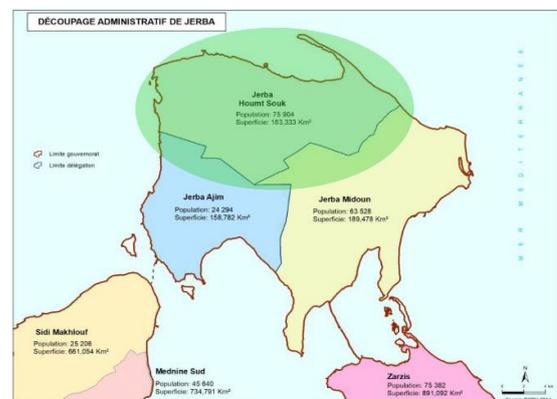


Figure 1 : Limites géographiques de la commune de Houmt Souk



## 2 INVENTAIRE DES EMISSIONS DE GES

Dans le cas de Houmt Souk, l'inventaire des GES concerne les émissions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, et N<sub>2</sub>O<sup>1</sup> de l'année 2019 se déroulant dans le périmètre des limites administratives de la Commune (cf. Figure 1), et couvre les émissions de GES pour quatre principales sources : (i) Les **sources d'émissions stationnaires** se rapportant à l'énergie,<sup>2</sup> (ii) le **transport**; qui couvre les véhicules particuliers et les transports publics, les vols aériens nationaux,<sup>3</sup> et la navigation, (iii) l'**AFAT** : qui couvre les émissions imputables à l'élevage, à l'utilisation des terres, ainsi que les absorptions par les systèmes arboricoles, et (iv) les **déchets**, qui couvrent principalement l'assainissement, puisque l'enfouissement des déchets ménagers se fait hors de la commune.

Les émissions nettes de GES sur le territoire de la commune de Houmt Souk se sont élevées à 167 ktéCO<sub>2</sub> en 2019, soit 2 téCO<sub>2</sub>/habitant. Ce bilan résulte d'un total d'émissions brutes de GES de 208 ktéCO<sub>2</sub> (soit 2,5 téCO<sub>2</sub>/habitant), d'un côté, et d'absorptions atteignant 41 ktéCO<sub>2</sub>, d'un autre côté, et donc compensant 20% des émissions brutes (Tableau 1).

Tableau 1 : Émissions/absorptions de GES de la commune de Houmt Souk en 2019 (ktéCO<sub>2</sub>)

	Emissions	Absorptions	Emissions nettes
Énergie	184		184
Déchets	3		3
AFAT	21	-41	-20
<b>Total-</b>	<b>208</b>	<b>-41</b>	<b>167</b>

La répartition sectorielle des émissions brutes se caractérise par la domination écrasante des usages énergétiques, à hauteur de 183 ktéCO<sub>2</sub>, soit environ 88 % des émissions de la Commune, très loin devant le secteur de l'AFAT (10 %) et les déchets (1,5 %).

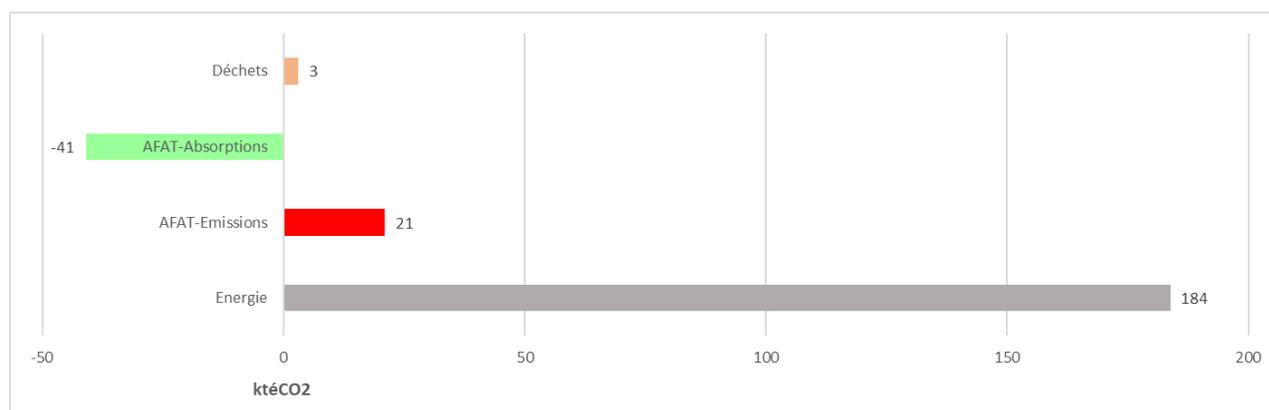


Figure 2 : Représentation graphique des émissions/absorptions de GES de la Commune de Houmt Souk en 2019 (ktéCO<sub>2</sub>)

<sup>1</sup> Gaz convertis en téCO<sub>2</sub>.

<sup>2</sup> Méthodologiquement, l'inventaire des GES de Houmt Souk a couvert les émissions de GES pour le scope 1 (émissions provenant de sources situées dans les limites de la commune) et le scope 2 (émissions se déroulant en dehors des limites de la Commune, mais résultant de l'utilisation de l'électricité à l'intérieur de ses limites).

<sup>3</sup> Comme préconisé par l'IPCC2006, les émissions imputables aux vols internationaux sont présentées en tant qu'éléments de rappel, et ne sont pas comptabilisées dans les émissions de la Commune.



Il est utile de rappeler que l'énergie comprend les émissions des scopes 1 et 2, ce dernier couvrant les émissions -hors périmètre- imputables à la consommation électrique de la Commune de Houmt Souk. Par ailleurs, les émissions liées au transport aérien domestique sont également incluses dans ce bilan des émissions brutes étant donné que l'aéroport se trouve dans le périmètre de la Commune.<sup>4</sup>

En ce qui concerne les déchets, ils ne représentent que 1,5 % des émissions de la Commune, étant donné que les déchets ménagers, qui sont habituellement la principale source d'émissions de ce secteur, sont évacués vers la décharge contrôlée de Midoun; laquelle se trouve hors du périmètre de Houmt-Souk. Ces émissions couvrent donc seulement celles imputables à l'assainissement.

On notera que les émissions découlant directement des activités liées au patrimoine municipal (impliquant uniquement des consommations d'énergie), se révèlent finalement peu significatives;<sup>5</sup> ne dépassant pas 1,4 % des émissions brutes de la Commune.

En dépit de la faible contribution du patrimoine municipal aux émissions brutes de la Commune, la municipalité de Houmt Souk devrait jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre de la transition bas-carbone de la Commune. Tout d'abord, compte tenu de son rôle dans la gestion de la cité au quotidien, elle sera le chef de file idéal pour mener le programme qui engagera la commune dans la trajectoire bas-carbone. Par ailleurs, la municipalité de Houmt Souk jouera aussi un rôle d'exemplarité et d'inspiration pour les acteurs de la commune, en adoptant elle-même une politique bas-carbone ambitieuse pour tout ce qui concerne son patrimoine.

Il est aussi intéressant de présenter les résultats de l'inventaire des GES de manière un peu plus fine, afin de mesurer plus précisément l'importance des sources d'émissions. On notera à ce titre que les émissions du secteur des transports se détachent du lot, atteignant presque 35 % des émissions de GES de la Commune. Viennent ensuite, successivement et presque à parts égales, les secteurs résidentiel et hôtelier avec respectivement 21 % et 20 % des émissions de la commune. À ces deux sources, on pourrait adjoindre les autres usages de l'énergie (6 %), qui se rapportent essentiellement aux services (site de l'aéroport et autres secteurs tertiaires). Si ces trois dernières sources sont agrégées sous une rubrique « bâtiment », celle-ci représenterait alors 47 %; soit quasiment la moitié des émissions de la commune de Houmt Souk.

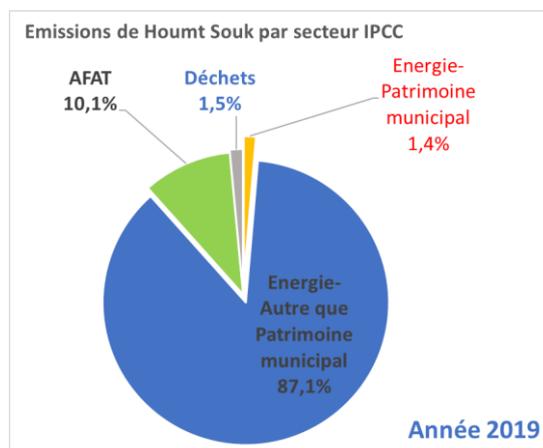


Figure 3 : Répartition fine des émissions de GES de la commune de Houmt Souk (%)

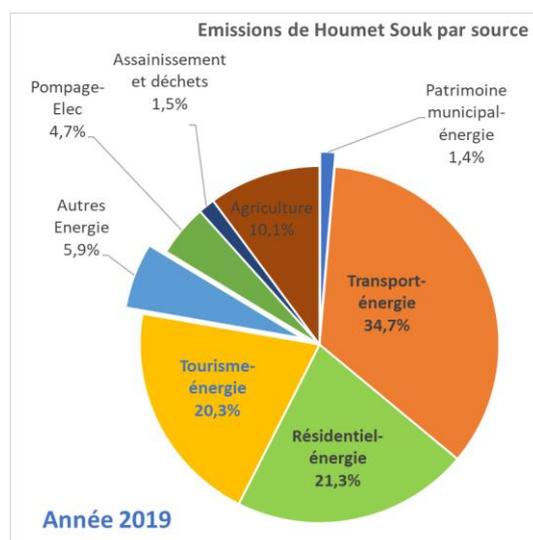


Figure 4 : Emissions de GES de la commune de Houmt Souk par source (%)

<sup>4</sup> Il faut rappeler que les émissions liées aux vols internationaux (36 ktéCO<sub>2</sub> en 2019), sont exclues du bilan, et figurent dans l'inventaire seulement à titre informatif, en tant qu'éléments de rappel (Memo-items).

<sup>5</sup> Plus exactement 2,8 ktéCO<sub>2</sub>,



Viennent ensuite l'AFAT (10 %) et l'assainissement (1,5 %). Finalement, c'est dans les secteurs du transport et du bâtiment qu'on retrouvera l'essentiel des émissions de GES, et donc très probablement les gisements les plus importants de réduction.

### 3 SCENARIOS PROSPECTIFS

Les perspectives d'émissions de GES de Houmt Souk d'ici 2030 ont été décrites sur la base de deux scénarios : un scénario tendanciel; considérant une poursuite des mêmes pratiques de consommation, et un scénario de transition bas carbone.

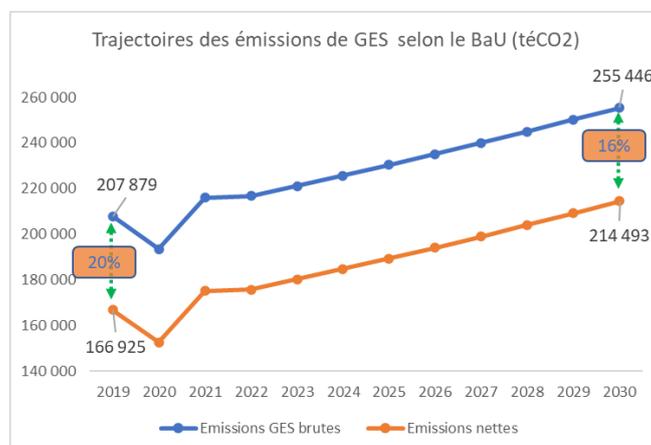
#### 3.1. Scénario tendanciel (BaU)

L'exercice prospectif du scénario BaU a débouché sur des émissions brutes à hauteur de 255 ktéCO<sub>2</sub> pour la commune de Houmt Souk en 2030, soit une hausse de 1,9 % de la moyenne annuelle globale entre 2019 et 2030. Cette hausse, finalement assez « douce », pour une commune théoriquement en pleine croissance, est surtout rehaussée sous l'impulsion du tourisme (+2,7 % de croissance annuelle moyenne des émissions), alors que la croissance des émissions du transport terrestre qui reste la source la plus importante d'émissions de GES de la Commune, ne dépasse pas 2 % de moyenne annuelle.

**Tableau 2 : Évolution des émissions/absorptions de GES de la commune par source selon le scénario BaU (téCO<sub>2</sub>)**

GES - BaU	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Croissance/an (%)
Total Emissions GES brutes	207 879	193 582	216 087	216 802	221 221	225 742	230 387	235 140	240 026	245 027	250 169	255 446	1,9%
Absorption	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	
TOTAL Emission nettes-BaU	166 925	152 629	175 134	175 849	180 268	184 789	189 433	194 187	199 073	204 074	209 216	214 493	2,3%
Taux de compensation des émissions par les absorptions	20%	21%	19%	19%	19%	18%	18%	17%	17%	17%	16%	16%	

En ce qui concerne les absorptions, elles restent au même niveau que celles de 2019; le scénario BaU considérant un statu quo des données d'activité de l'oliveraie et de l'arboriculture fruitière. Il en résulte tout logiquement une hausse des émissions nettes (2,3 % par an) légèrement supérieure à celle des émissions brutes, et une baisse de la compensation des émissions par les absorptions.



**Figure 5 : Évolution des émissions brutes et nettes de GES de la Commune de Houmt Souk par source selon le scénario BaU (téCO<sub>2</sub>)**



### 3.2. Scénario de transition bas-carbone

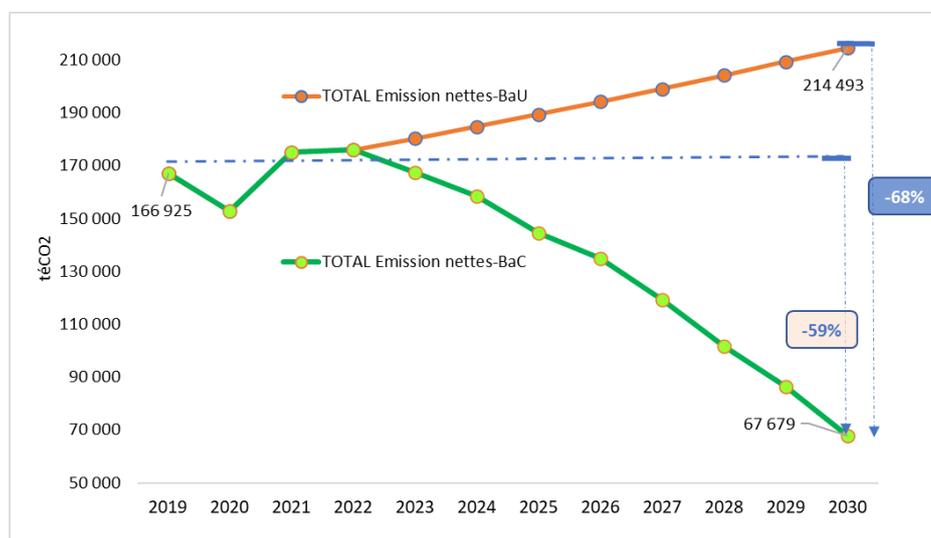
L'exercice prospectif du scénario BaC pour la commune de Houmt Souk a considéré l'entame d'une véritable transition bas-carbone, débouchant sur des émissions brutes à hauteur de 119 ktéCO<sub>2</sub> en 2030, soit une baisse de 42 % par rapport à celles de 2019, et de 53 % par rapport au BaU.

Cette forte baisse des émissions brutes découle tout d'abord de la systématisation de l'objectif de neutralité électrique pour tous les secteurs/sources. Elle est aussi très largement soutenue par la forte baisse des émissions liées au transport terrestre (qui contient aussi une composante d'électricité renouvelable); soit -17 % par rapport à 2019, et -33 % par rapport au BaU.

**Tableau 3 : Évolution des émissions/absorptions de GES de la commune par source selon le scénario BaC (téCO<sub>2</sub>)**

GES-BaC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Variation 2030/2019
Total Emissions GES brutes	207 879	193 582	216 087	216 802	210 432	202 572	189 856	181 674	167 369	151 147	137 210	119 958	-42%
Absorption-BaC	-40 953	-40 953	-40 953	-40 953	-42 916	-44 139	-45 399	-46 695	-48 031	-49 405	-50 821	-52 279	28%
TOTAL Emission nettes-BaC	166 925	152 629	175 134	175 849	167 516	158 433	144 457	134 979	119 338	101 741	86 389	67 679	-59%
Taux de compensation des émissions par les absorptions	20%	21%	19%	19%	20%	22%	24%	26%	29%	33%	37%	44%	

En s'intéressant aux émissions nettes, le plan de plantations d'oliveraies bonifie le bilan du plan climat, en permettant de porter les émissions nettes de 2030 à 68 ktéCO<sub>2</sub>; soit -59 % par rapport à celles de 2019, et -68 % par rapport au BaU (Figure 6), signifiant une baisse d'autant de **l'empreinte carbone nette** de la Commune de Houmt Souk.



**Figure 6 : Trajectoires comparées des émissions nettes BaU et BaC pour la commune de Houmt Souk (téCO<sub>2</sub>)**

Dans le même ordre d'idée, le plan climat proposé permettrait d'abaisser les émissions nettes par habitant à 0,7 téCO<sub>2</sub>/habitant; soit une division d'un facteur 3 par rapport à 2019.

Sur le plan sectoriel, les effets du plan d'action visant l'énergie apparaissent très nettement, puisque les émissions baissent quasiment de moitié entre 2019 et 2030 (Tableau 4), et de 58 % par rapport au BaU. On mettra aussi, et forcément en exergue, l'effort très important



consenti par la Municipalité dont le plan climat visera une division de ses émissions par un facteur 5 en 2030 par rapport à 2019, et par un facteur 8 par rapport au BaU.

**Tableau 4 : Evolution future des émissions sectorielles brutes de la commune de Houmt Souk selon le scénario BaC (técO2)**

GES (técO2) - BaC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Variation 2030/2019
Patrimoine municipal	2 819	3 138	3 206	3 355	3 143	2 031	1 673	1 462	868	548	565	583	-79%
Energie	180 985	166 297	188 662	189 158	182 925	176 255	162 066	153 269	138 954	123 324	109 854	94 151	-48%
AFAT	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	20 981	0%
Déchets	3 094	3 167	3 238	3 308	3 383	3 306	5 136	5 963	6 566	6 294	5 810	4 243	37%
<b>Emissions GES brutes</b>	<b>207 879</b>	<b>193 582</b>	<b>216 087</b>	<b>216 802</b>	<b>210 432</b>	<b>202 572</b>	<b>189 856</b>	<b>181 674</b>	<b>167 369</b>	<b>151 147</b>	<b>137 210</b>	<b>119 958</b>	<b>-42%</b>

(\*) La Ligne déchets montre une hausse des émissions, étant donné qu'on applique les règles de l'inventaire des GES; ce qui signifie que les émissions dues à la mise en décharge (à Midoun) ne sont pas incluses. Si on devait intégrer ces émissions, la baisse des émissions dues aux déchets s'élèverait alors à 10% en 2030 par rapport à 2019.

## 4 PLAN D'ACTION

La compilation du potentiel d'atténuation des émissions de GES identifiés ci-dessus dans les différents secteurs d'activité situés dans le périmètre de la commune a révélé un potentiel de réduction de plus de **660 ktéCO2** sur la période 2023-2030, permettant d'ambitionner une réduction de **59 %** des émissions nettes à l'horizon **2030** par rapport à 2019.

Afin d'atteindre cet objectif, un plan d'action structuré devra être mis en place dans un cadre associant tous les acteurs concernés par le plan climat Houmt Souk, et ce en vue de créer une véritable dynamique entre ces acteurs autour de la vision commune proposée par le plan d'action. L'adhésion et l'engagement des partenaires clés sont indispensables pour transformer le plan climat en projets judicieux, assurer la réussite de sa mise en œuvre et profiter pleinement de ses multiples bénéfices, à la fois sur le plan environnemental et sur le plan énergétique et économique.

Ainsi, neuf actions « techniques » d'atténuation des GES couvrant les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets ont été définies et structurées dans le cadre d'un plan d'action cohérent, permettant l'atteinte de l'objectif visé par le scénario de transition d'ici 2030). Ces actions d'atténuation ont été chiffrées en termes de coût, de gain d'énergie et d'émissions évitées et un calendrier prévisionnel est indiqué pour chaque action (Tableau 5). Ce plan d'action générera plus de 660 ktéCO2 de réductions des émissions sur la période 2023-2030.

Par ailleurs, une dixième action de gouvernance et de portage du plan d'action est proposée. Cette action permettra d'intégrer l'ensemble du plan d'action, d'en assurer la coordination et le suivi, et surtout de créer un cadre organisationnel formel permettant de répartir les responsabilités et les engagements pour l'atteinte des objectifs du Plan climat d'atténuation.



Tableau 5 : Impacts GES et investissements requis du plan climat d'atténuation de Houmt Souk

Action et cible sectorielle	Réduction des émissions (t <sub>é</sub> CO <sub>2</sub> )			Investissements (MDT)
	2030	Période 2023-2030	Répartition en 2030 (%)	
1. Patrimoine municipal	4 044	20 908	2,3 %	5,5
2. Résidentiel	8 000	45 900	4,6 %	13,9
3. Tourisme	23 610	88 710	13,6 %	85,2
4. OACA	1 100	6 000	0,6 %	3,28
5. Tout PV	87 800	343 100	50,5 %	202,0
6. SRTM-Transport public	13 030	36 509	7,5 %	123,0
7. Transport et Mobilité durables	11 564	29 513	6,7 %	60,5
8. Agriculture-Oliveraies	11 326	52 060	6,5 %	12,5
9. Déchets	13 322	38 781	7,7 %	18,0
10. Portage du plan Climat				2,8
<b>TOTAL</b>	<b>173 796</b>	<b>661 481</b>	<b>100,0%</b>	<b>527</b>

En tout et pour tout, le plan d'action climat-atténuation nécessitera la mobilisation de 527 MDT d'investissements sur la période 2023-2030. Sur ce total, l'action tout-PV pèsera à hauteur de 38 % des investissements à mobiliser. Le deuxième poste d'investissement concernera les transports (35 %), suivi de loin par le tourisme (16 %). Le reste des besoins (11 %) est plus diffus; et couvre de nombreux secteurs (Déchets, Résidentiel, agriculture et autres).

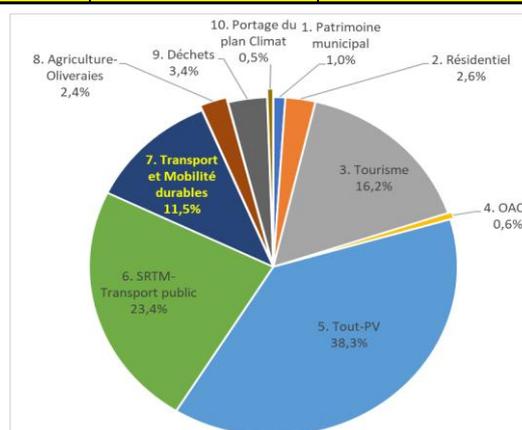


Figure 7 : Répartition des investissements requis par action en considérant le tout-PV comme action séparée

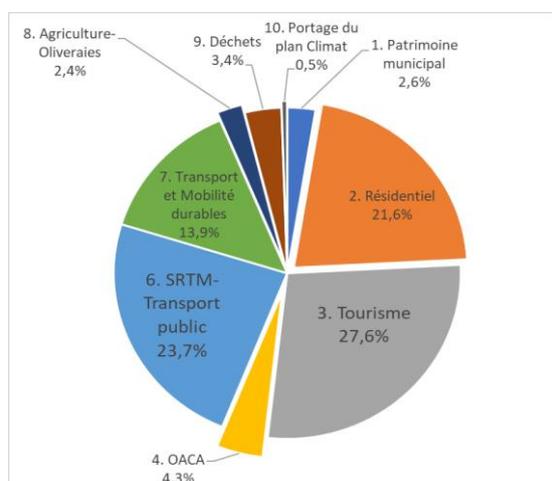


Figure 8 : Répartition des investissements requis par action en réintégrant le PV dans les actions sectorielles

En affectant les coûts se rapportant au PV à leurs secteurs respectifs, la répartition des investissements à mobiliser met toujours en exergue le poids du secteur des transports (38%), suivi cette fois-ci du tourisme (28%) et du résidentiel (22%); ce dernier se retrouvant dans les premières positions des besoins d'investissement surtout du fait du poids des coûts se rapportant aux installations PV. Les plans climat dans ces trois secteurs pèsent donc pour presque 90% des volumes d'investissements requis.



Tableau 6 : Mesures d'atténuation par secteur

Cible	Action d'Atténuation	Description sommaire de l'action
<b>Patrimoine municipal</b>	<b>Action 1</b> : Plan de transition bas-carbone ciblant le patrimoine municipal	<p>L'action consiste à mettre en place un plan d'atténuation des émissions des GES visant directement les activités du patrimoine municipal impliquant des consommations d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› <b>Éclairage public</b> : Réduction de la consommation électrique du réseau d'EP de 50 % par le remplacement total des lampes SHP par des lampes LED</li> <li>› <b>Parc de véhicules</b> : Économie moyenne sur la consommation du parc de 15 %, grâce à une meilleure gestion du parc, et électrification de 90 % du parc de véhicules de la municipalité d'ici 2030.</li> <li>› <b>Bâtiments</b> : Réduction d'au moins 20 % de la consommation électrique des bâtiments municipaux d'ici 2024.</li> <li>› <b>Intégration PV</b> : Installation de 3 MW de puissance PV d'ici 2030 en vue de satisfaire 100% des besoins électriques du patrimoine de la Commune.</li> </ul>
<b>Maitrise de l'énergie</b>	<b>Action 2</b> : Amélioration de l'efficacité de la demande d'électricité des ménages et du petit tertiaire	<p>Mise en œuvre d'un mécanisme, s'articulant autour de 4 mesures, ciblant les ménages (et le petit tertiaire) de Houmt Souk les incitant à remplacer leurs équipements électroménagers par des équipements plus efficaces. L'accès au mécanisme en vue de l'acquisition d'équipements les plus efficaces possible se fera en contrepartie de la cession volontaire des équipements anciens au projet ; qui les intégrera dans un circuit de recyclage et de destruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Remplacement des lampes en cours d'utilisation par des lampes à LED</li> <li>› Remplacement du réfrigérateur en cours d'utilisation par un réfrigérateur de classe 1</li> <li>› Remplacement du (ou des) climatiseurs en cours d'utilisation par un (ou des) climatiseurs de classe 1.</li> <li>› Intégration PV : Installation de 25 MW<sup>6</sup> de PV d'ici 2030 en vue de satisfaire 100% des besoins électriques du résidentiel</li> </ul>
	<b>Action 3</b> : Accord volontaire du secteur Tourisme visant une transition bas-carbone	<p>Cette action consiste à établir un accord volontaire (AV) à signer entre les hôtels de Houmt Souk, d'un côté, et les pouvoirs publics, de l'autre, et via lequel les unités touristiques opérant dans le périmètre de la Commune réduiraient leur empreinte carbone en 2030 de 75% par rapport à 2019, dans le cadre d'un label à établir. En contrepartie, les pouvoirs publics s'engageraient à faciliter la réalisation de cet AV en instaurant, par exemple, de nouveaux instruments et politiques de soutien aux 3 actions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› La mobilisation de toutes les mesures d'EE possibles (Utilités, Éclairage efficace, gestion des bâtiments), en visant des économies de 40% sur la consommation électrique, et de 25% sur la consommation thermique</li> <li>› Le passage intégral (100%) des usages thermiques au gaz naturel, en substitution au gasoil et au GPL</li> <li>› Intégration PV : Installation de 22 MW de puissance PV d'ici 2030 en vue de satisfaire 100% des besoins électriques de l'hôtellerie de Houmt Souk</li> </ul>

<sup>6</sup> Incluant 2023, dont les réalisations découlent des programmes en cours



Cible	Action d'Atténuation	Description sommaire de l'action
	<p><b>Action 4</b> : Transition bas-carbone de l'OACA-Djerba</p>	<p>Cette action consiste à engager l'aéroport international de Djerba dans une démarche de responsabilité environnementale et sociétale lui permettant d'une part de se positionner en tant qu'aéroport avant-gardiste, durable et sobre en carbone et d'autre part de jouer un rôle actif de lead et d'exemplarité dans une vision intégrée visant à faire de l'île de Djerba une destination Eco Friendly et à faible empreinte carbone.</p> <p>Cet engagement pourra être envisagé dans le cadre du même accord volontaire signé avec le secteur touristique, et comprendra la mise en place d'un plan d'action d'atténuation de ses émissions en adoptant toutes les mesures d'EE possibles ; décrites pour le secteur hôtelier, et la satisfaction totale de sa demande électrique par des systèmes PV (7 MW) de façon à atteindre à l'horizon 2030 la neutralité carbone de la demande électrique de l'aéroport</p>
<p><b>PV</b></p>	<p><b>Action 5</b> : Programme tout-photovoltaïque dans le cadre d'un plan intégral de neutralité carbone de la demande électrique de la Commune de Houmt Souk</p>	<p>Cette action, présentée sous forme de « stand alone action », <b>regroupe en fait et compile toutes les actions intégrées dans les autres fiches-actions</b>, visant le recours intégral au PV pour tous les usages électriques de la Commune de Houmt Souk. L'intérêt d'un tel regroupement réside dans la possibilité de lancer un projet centralisé de 80 MW,<sup>7</sup> sous un régime à déterminer, en vue de satisfaire l'intégralité des besoins électriques de Houmt Souk. Son but est de faciliter -par un projet commun et via un mécanisme original- la mise en œuvre d'une telle action, de bénéficier d'économies d'échelles, et d'éviter d'affecter l'esthétique du cadre architectural de l'île que des projets individuels auraient induit.</p> <p>Cette fiche n'est donc à considérer que si l'option d'un projet commun est adoptée</p>
<p><b>Transport</b></p>	<p><b>Action 6</b> : Transition bas-carbone de la Société Régionale de Transport de Médenine opérant dans le périmètre de Houmt Souk</p>	<p>Cette action consiste à engager la SRTM-Houmt Souk dans une politique de mobilité durable, sur plusieurs fronts, menant la compagnie vers la neutralité carbone d'ici 2030, et s'articulant autour des principales mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Programme de maintenance, de renouvellement de la flotte, d'installation de GPS, et de formation à la conduite économique, permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du parc en 2030 de 20% par rapport à 2019.</li> <li>› Plan d'augmentation de la flotte à 100 unités d'ici 2030, de façon à augmenter l'offre de transport par un facteur 2,6 en 2030 par rapport à 2019, et donc de se substituer d'autant à l'offre de transport individuel.</li> <li>› Électrification de la flotte, avec l'objectif d'atteindre 100% en 2030.</li> <li>› Installation de PV à hauteur de la capacité nécessaire pour alimenter toute la flotte en électricité solaire, soit 0,54 MW</li> </ul>

<sup>7</sup> Incluant les réalisations de 2023 découlant des programmes en cours dans le secteur résidentiel.



Cible	Action d'Atténuation	Description sommaire de l'action
	<b>Action 7</b> : Transition bas-carbone du secteur des transports dans le périmètre de Houmt Souk	<p>Cette action consiste à engager la Commune de Houmt Souk dans une politique de mobilité durable et transition bas-carbone, sur plusieurs fronts ; s'articulant autour de 7 principales mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Préparation d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU), en vue d'améliorer la circulation au sein du périmètre de la Commune.</li> <li>› Introduction de règles plus contraignantes pour l'entrée et le stationnement de véhicules thermiques en vue d'encourager le recours au transport en commun, et de promouvoir l'usage de véhicules électriques.</li> <li>› Plan d'augmentation de la flotte de transport en commun (fiche-action SRTM).</li> <li>› Promotion de l'électrification du parc, avec l'objectif d'atteindre 20% en 2030.</li> <li>› Généralisation des bornes de recharges électriques en vue d'encourager le recours aux véhicules électriques.</li> <li>› Installation de PV à hauteur de la capacité nécessaire pour alimenter tout le parc de véhicules électriques ; soit 4,8 MW.</li> <li>› Développement des déplacements alternatifs ; principalement basés sur la généralisation des pistes cyclables.</li> </ul>
<b>Agriculture</b>	<b>Action 8</b> : Promotion des plantations d'oliveraies en vue d'augmenter les capacités d'absorption du carbone dans le périmètre de Houmt Souk	<p>Cette action consiste à engager un programme de promotion et de soutien aux plantations d'oliveraies sur les terres situées dans le périmètre de la Commune, aptes à de l'oliveraie, et qui sont soit peu ou mal utilisées. Cette action s'articulera autour de deux principales mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Plantation de 4650 hectares d'oliveraies sur la période 2023-2030.</li> <li>› Mise en place d'un mécanisme de soutien dédié,8 éventuellement sous la forme d'une ligne ou mécanisme de financement carbone.</li> </ul>
<b>Déchets</b>	<b>Action 9</b> : Transition bas-carbone dans le secteur des déchets dans la Commune de Houmt Souk	<p>Cette action vise à réduire les émissions imputables aux déchets (y compris celles se déroulant sur le site de la décharge de Midoun) en 2030 de 36% par rapport au BaU. Elle consiste à engager un programme s'articulant autour de deux principales mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Valorisation de la totalité des déchets ménagers organiques (et hôteliers) et déchets verts sous forme de compost.</li> <li>› Mise en place d'un programme d'amélioration des procédés de traitement des eaux usées au sein des deux stations de l'ONAS; de façon à réduire leur empreinte carbone de 33% d'ici 2030.</li> </ul>
<b>Portage et Gouvernance</b>	<b>Action 10</b> : Mise en place d'un cadre de gouvernance pour la coordination du Plan Climat	<p>Cette action vise à mettre en place une entité formelle pour la mise en œuvre et la coordination du plan climat de Houmt Souk. Ce cadre pourra prendre la forme d'un comité, ou mieux encore d'une association regroupant tous les acteurs concernés -au sein même ou à l'image de Green Djerba – dotée d'un Secrétariat permanent, de ressources humaines et financières, et d'un programme de communication. Cette structure organisationnelle assumera la responsabilité de mener et de coordonner toutes les activités permettant de concrétiser les objectifs du plan climat.</p>

<sup>8</sup> Outre les appuis habituels de la tutelle et de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA).



giz

